

Décision du 19 juin 2012 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Fort-de-France

NOR : JUSB1226656S

Le premier président de la cour d'appel de Fort-de-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Fort-de-France en date du 14 juin 2012.

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Fort-de-France :

Pour C.JUSTICE

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Claudine MERGIRIE, adjointe administrative tribunal de grande instance de Fort-de-France	Roland RAYNARD, adjoint administratif service administratif régional de Fort-de-France
Abel BONALAIR TREBLA, adjoint technique tribunal de grande instance de Fort-de-France	Luc COUDIN, adjoint technique tribunal de grande instance de Fort-de-France

Pour l'UNSA / USAJ

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Catherine VINAUGER, greffière conseil de prud'hommes de Fort-de-France	Raoul CUPIT, adjoint administratif tribunal de grande instance de Fort-de-France

Pour Force Ouvrière

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Philippe BLAISE, greffier cour d'appel de Fort-de-France	Jacques MOUSTIN, adjoint administratif cour d'appel de Fort-de-France

Article 2

Le premier président de la cour d'appel de Fort-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 19 juin 2012.

Le premier président,

Hervé EXPERT